



LA GAZETTE D'AVESSAC

VOYAGE DES AÎNÉS

Sylvie Cavalon, Conseillère municipale

Les 4 CCAS du canton (Plessé, Saint Nicolas de Redon, Avessac, Fégréac) organisent un voyage du 1er au 8 Juillet 2023 à Forges les Eaux (Seine Maritime).

Ce voyage concerne les aînés de plus de 60 ans et les personnes handicapées avec accompagnateur .

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent dans chaque mairie de la commune d'habitation sans acompte pour l'instant .

Une réunion d'information aura lieu le lundi 3 Avril 2023 à 14h30 à la salle Pierre Etrillard de Saint Nicolas de Redon pour présentation du programme et finalisation du dossier .

FRELON ASIATIQUE : COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

Frédéric Louër, Adjoint à l'Environnement

Le frelon asiatique est devenu en moins de quinze ans une espèce invasive qui s'attaque aux abeilles et perturbe la biodiversité. Au printemps, il bâtit son nid dans les haies, en haut des arbres ou dans les abris de jardin, mais il n'aime pas être dérangé : le frelon devient agressif pour défendre sa colonie. Il représente alors un risque toxicologique en cas de piqûres multiples.

C'est aussi un redoutable prédateur d'une grande variété d'insectes et il est devenu aujourd'hui une menace sérieuse pour l'apiculture. Il est d'ailleurs classé dans la liste des espèces invasives nuisibles.

Toute présence doit être signalée et chaque nid doit être enlevé pour limiter sa prolifération, mais il est malheureusement trop tard pour l'éradiquer.

Comment faire enlever un nid de frelons asiatiques ?

La municipalité a voté la **prise en charge de la destruction des nids** se trouvant sur la commune. Il vous suffira de prévenir la mairie de la présence d'un nid de frelons asiatiques. Selon l'accessibilité du nid, **nos services ou une société spécialisée s'en occuperont.**

Piégeage des frelons asiatiques


Les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver. Seules les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. C'est à ce moment que nous pouvons agir, en disposant dans nos jardins des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

Dans une bouteille percée, versez 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de cassis, et 1/3 de vin blanc (pour faire fuir les abeilles).


Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid. Changez la mixture de temps en temps et surtout brûlez les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.


EVÈNEMENTS À VENIR

 **Présentation prix des Lecteurs**
4 mars à 11h
Médiathèque "à la page"

 **Choucroute de l'ACCA**
4 mars
Salle Espace Loisirs

 **Concours de Belote**
Amicale des retraités
pour les adhérents
9 mars
Salle Espace Loisirs

 **Conférence Vers l'Antarctique**
10 mars à 19h30
Médiathèque "à la page"

 **Couscous de l'UNC**
11 mars
Salle Espace Loisirs

 **200ans de l'École Ste Marie**
1er avril

 **Concours de pétanque**
SCAF
1er avril

 **Fermes en Fête**
CIVAM 44
1er avril
Ferme St Yves

 **Expo moto & voitures anciennes**
Belles Mécaniques d'Autrefois
2 avril à partir de 9h
Parc des Sports

 **Loto**
Amicale des retraités
5 avril
Salle Espace Loisirs

AGENDA CULTUREL & NOUVEAU CONCOURS PHOTO !

Micheline Boudeau, Conseillère déléguée à la culture

Plusieurs événements culturels à noter pour ce mois de mars :

Le **samedi 4 mars à 11h**, rendez-vous à la médiathèque « à la page » pour la présentation de la sélection du **13^e prix des lecteurs** qui se déroule sur tout le réseau des médiathèques de l'agglomération de Redon. *Il est ouvert à tous les abonnés.*

Bon à savoir : dorénavant, le premier abonnement à la médiathèque est gratuit !

Le **vendredi 10 mars à 19h30**, un superbe rendez-vous à la salle espace loisirs avec François Lepage pour une **conférence projection « Vers l'Antarctique »** : invités par le directeur de l'institut polaire français à intégrer une mission scientifique sur la base française antarctique en Terre-Adélie, François et Emmanuel Lepage témoignent par le dessin et la photographie du travail des savants lors de cette mission. *Gratuit. Pour tous.*

Lancement de la 2^e édition du printemps de la photographie : dès à présent vous pouvez retirer le règlement du **concours photos** à la mairie. Cette année, le thème est le **petit patrimoine d'Avessac**. Nous espérons encore plus de clichés que l'an passé alors, pour tous les amateurs de photos, à vos appareils !!

A LA DÉCOUVERTE DE PAMELA HERROUIN

Delphine Bouton, Conseillère déléguée aux commerces

Pamela est une enfant du Pays de Guémené-Penfao, amoureuse de la campagne d'Avessac où elle habite. Elle a décidé d'y installer son activité de conseillère en vente immobilière indépendante. Elle exerce son métier avec passion, rigueur, professionnalisme et dynamisme depuis plus de 7 ans.

Pamela travaille à partir d'Avessac sur un secteur qui s'étend à la région de Guémené-Penfao et la zone limitrophe du 35. Si elle gère son propre portefeuille, elle dépend pour le moment, pour la signature des contrats d'une agence située à Guémené-Penfao, puisque titulaire d'un BTS elle doit justifier encore de 3 années d'expérience avant de pouvoir créer sa propre agence.

Pour vos projets immobiliers, vous pouvez contacter Pamela au 06 73 51 77 02.



TAXE D'AMÉNAGEMENT

Hubert du Plessis, Maire

La taxe d'aménagement perçue par les communes et départements est un impôt qui concerne les travaux nécessitant la délivrance d'un permis de construire ou d'aménager ou encore soumis à déclaration préalable.

La loi du 30/12/2021 prévoit le reversement de la part communale aux communautés de communes. Redon-Agglomération a choisi de limiter ce reversement au tiers de la taxe dû sur les zones économiques d'intérêt communautaire et à la totalité de la taxe sur les futurs équipements gérés par Redon Agglo.

Les possibilités d'**exonérations** fixées par la Loi et attachées à la part communale, restent, en dehors de ces équipements, **à la discrétion des Conseils Municipaux.**

C'est le cas à Avessac pour les abris de jardin, serres et colombiers soumis à déclaration préalable

INFOS PRATIQUES

ne pas jeter sur la voie publique

Pour être toujours informé...

www.mairie-avessac.fr



[commune_avessac](https://www.instagram.com/commune_avessac)



fb.me/communeavessac

Mairie

5, Place de l'Eglise, 44460 Avessac
02 99 91 00 87

Ouverture

de 8h30 à 12h15 le matin
de 13h45 à 18h l'après-midi
(17h le vendredi)